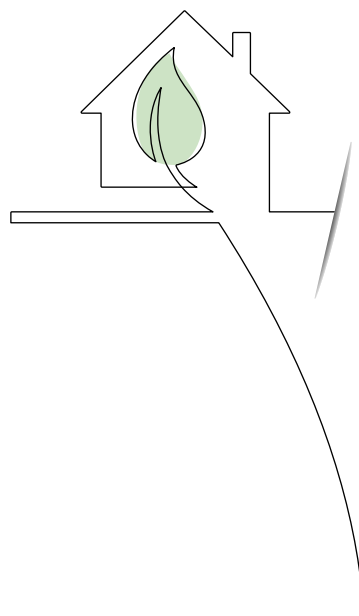
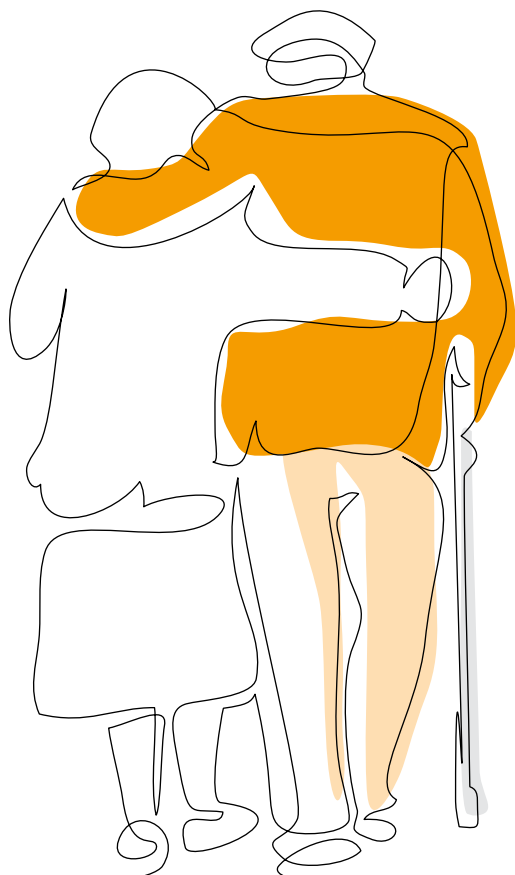


Résidence médicalisée pour personnes âgées

Léopold Bellan

ROMAINVILLE



*Pour la santé
et l'autonomie*

SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ?

- Notre établissement •
- Notre structure d'accueil •

2

LES PRESTATIONS D'HÉBERGEMENT

6

VOTRE ACCOMPAGNEMENT
AU SEIN DE LA RÉSIDENCE

9

LES ÉQUIPES

13

MODALITÉS PRATIQUES
DE VOTRE PARCOURS

14

VIE QUOTIDIENNE

- La vie dans l'établissement •
- La sécurité •
- Les modalités financières du séjour •

16

NOS PARTENAIRES

20

VOTRE PARTICIPATION

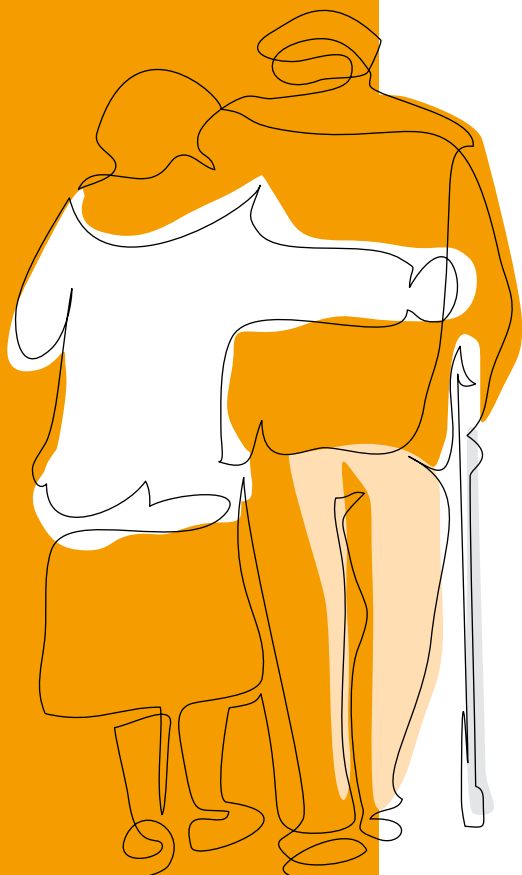
21

VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION

22

LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

26



“ Bienvenue



Le personnel de la résidence Léopold Bellan est heureux de vous accueillir au sein de notre établissement, lieu de vie calme et chaleureux, dans lequel vous serez entouré et vous pourrez vivre en toute sécurité.

Notre mission est de favoriser votre autonomie et votre bien-être en mettant à votre disposition nos compétences et en vous apportant, chaque fois que nécessaire, une aide personnalisée, bienveillante et respectueuse.

Ce livret d'accueil a été préparé afin de vous permettre de mieux connaître la résidence. Il vous présente le fonctionnement de l'établissement, les prestations proposées et l'équipe qui vous accompagne. Pour des informations plus précises, nous vous invitons à vous reporter au contrat de séjour ainsi qu'au règlement de fonctionnement.

L'ensemble du personnel est à votre écoute pour toute question complémentaire, demande particulière ou suggestion.

Toute l'équipe vous souhaite la bienvenue.





QUI SOMMES- PRÉSENTATION GÉNÉRALE NOUS ?

NOTRE ÉTABLISSEMENT

Au cœur de Romainville, dans le quartier des Bas-Pays, la résidence médicalisée Léopold Bellan bénéficie d'un cadre privilégié, à proximité du parc communal.

Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (Ehpad), elle accueille, en hébergement permanent ou temporaire, 110 personnes âgées de plus de 60 ans, en situation de perte d'autonomie physique et/ou psychique qui ne souhaitent plus ou ne peuvent plus rester à leur domicile. L'établissement propose en outre une offre spécialisée pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée.

Desservie par la ligne 5 du métro (station Raymond Queneau), le bus (ligne 145) et le RER E (Noisy-le-Sec), la résidence sera également accessible via la nouvelle station de métro qui prolongera la ligne 11 en 2022.



5 places
d'hébergement
temporaire

105 places
d'hébergement
permanent

14
places au
Pasa

15 places en
service d'accueil
de jour

L'ENGAGEMENT DE L'ÉQUIPE

- Offrir toute l'attention, la bienveillance et le respect, conditions nécessaires pour que vous vous sentiez bien ;
- Offrir un cadre de vie adapté et agréable vous permettant de recréer un "chez vous" en mettant à votre disposition un espace privatif personnalisé, respectant votre vie privée et garantissant votre sécurité ;
- Permettre l'épanouissement d'une vie sociale ;
- Proposer un projet personnalisé de vie et de soins adapté à vos besoins et à vos attentes ;
- Veiller à la qualité du lien entre la résidence, vos proches et vous-même ;
- Maintenir une image positive de vos capacités et de votre potentiel.

LES MISSIONS GÉNÉRALES

- Accueillir
- Écouter, respecter
- Soutenir votre autonomie
- Sécuriser
- Divertir
- Maintenir vos liens avec votre entourage
- Soigner
- Soutenir le maintien à domicile pour les personnes accueillies en hébergement temporaire
- Accompagner la fin de vie



**L'accueil de la résidence est ouvert
de 9h à 17h du lundi au vendredi.**

**Vous pouvez joindre l'accueil
au 01 84 03 07 07 ou par mail :
ehpad.romainville@fondationbellan.org**



QUI SOMMES-NOUS ?



NOTRE STRUCTURE D'ACCUEIL

L'HÉBERGEMENT PERMANENT

La résidence dispose de 105 logements accueillant les personnes pour une durée indéterminée. Chaque unité de vie est composée de 27 à 28 logements.

L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

La résidence propose également 5 logements pour l'accueil temporaire de personnes vivant à domicile, pour une durée de quelques jours à quelques mois. C'est une solution d'hébergement, après une hospitalisation, pour vous sentir entouré en l'absence de votre aidant habituel, pour effectuer des travaux dans votre logement...



L'ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES ATTEINTES DE LA MALADIE D'ALZHEIMER OU DE TROUBLES APPARENTÉS

Le 1^{er} étage, comportant deux unités de 13 et 14 résidents, est protégé via un code pour entrer et sortir afin d'accueillir les personnes en toute sécurité.

Par ailleurs l'établissement dispose d'un **Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (Pasa)** offrant, en journée, un programme d'activités spécifiques pour les personnes de la résidence ayant des troubles modérés du comportement. L'accueil au Pasa fait partie des thérapies non médicamenteuses portées par une équipe spécifiquement formée à ces pathologies. Il est accessible sur prescription médicale, à la journée ou à la demi-journée.

LE SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR

La résidence dispose en outre d'un **service d'accueil de jour** de 15 places. Il s'adresse à des personnes âgées vivant à leur domicile et leur propose des activités adaptées pour préserver leur autonomie et créer du lien social. Ce service permet également aux proches de prendre du temps pour leur propres occupations.



DES UNITÉS DE VIE ADAPTÉS À VOS BESOINS ET AUX ATTENTES DE CHACUN

Lors de votre arrivée, l'équipe médicale vous propose l'unité de vie la plus adaptée à votre situation selon votre état de santé. Si son évolution le requiert, un transfert dans une unité ou un logement plus adapté sera réalisé sur décision médicale, après vous avoir consulté ainsi que votre famille.



LES PRESTATIONS

D'HÉBERGEMENT

La résidence a été conçue pour répondre à vos besoins de confort, d'intimité, avec la préoccupation de vous procurer un sentiment de sécurité. L'architecture contemporaine du bâtiment, le mobilier et la décoration privilégiant les couleurs claires et lumineuses traduisent une atmosphère chaleureuse.

VOTRE LOGEMENT



Les logements individuels spacieux (21 m²) disposent chacun d'une salle de bain et de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite.

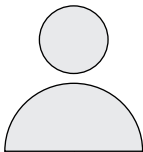
Chaque logement est équipé d'un lit à hauteur variable, d'un fauteuil gérontologique, d'un bureau/commode, d'une armoire et d'une table de nuit ...

Le logement est votre espace privé. Vous pouvez le personnaliser par de petits meubles ou des objets qui vous sont chers, afin de vous sentir chez vous, ceci dans le respect des impératifs de sécurité et d'hygiène.

Quatre chambres sont communicantes, permettant d'accueillir notamment des couples.

L'entretien de votre logement est assuré par du personnel spécialisé.

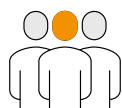
Chaque chambre est équipée d'un téléviseur et d'une ligne téléphonique directe. Nous vous communiquons votre numéro lors de votre accueil. Pour joindre vos interlocuteurs, il vous faut composer le 0 avant le numéro de téléphone fixe ou portable de votre correspondant en France





L'établissement organisé en petites unités de vie donne une dimension modeste et humaine au cadre de vie."

LES ESPACES COMMUNS



Des espaces de vie commune favorisant la convivialité et les échanges sont mis à votre disposition et vous permettent de recevoir votre entourage : salons d'étage, salon de coiffure, espace esthétique, "point rencontre" et salle polyvalente du rez-de-chaussée, petits salons dans les étages et terrasses... constituent autant de lieux de rencontre comme d'intimité.

La résidence dispose d'un jardin sécurisé et agréable, pour la promenade et la détente.



LA RESTAURATION

Les repas sont préparés sur place par un chef cuisinier et son équipe qui travaillent avec une diététicienne. Les régimes alimentaires spécifiques prescrits par un médecin (sans sel, diabétique, texture modifiée...) sont pris en considération.

Vous pouvez accueillir votre famille pour le déjeuner dans un petit salon des étages ; vous devez effectuer vos réservations au plus tard 48h à l'avance à l'accueil. Les repas de vos invités sont facturés selon le tarif en vigueur affiché à l'accueil.



LES PRESTATIONS D'HÉBERGEMENT

**L'ENTRETIEN
DE VOTRE LINGE**

La résidence fournit le linge de maison (draps, couverture, couvre-lit, serviette de toilette...).

Votre linge personnel peut être lavé par la résidence, à l'exception du linge fragile. Le nettoyage à sec des vêtements n'est pas assuré. Il vous appartient, à votre entrée et au fur et à mesure du renouvellement du linge, d'en solliciter le marquage auprès des lingères de la résidence.

**LES SERVICES
À VOTRE DISPOSITION**

Pour votre confort et votre bien-être, un coiffeur et une esthéticienne interviennent hebdomadairement au sein de la résidence. Les salons sont situés au rez-de-chaussée.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de l'agent d'accueil. Les tarifs sont affichés sur les vitrines ainsi que dans le hall. Ces frais restent à votre charge et sont à régler directement auprès du coiffeur et/ou de l'esthéticienne.



VOTRE ACCOMPAGNEMENT

AU SEIN DE LA RÉSIDENCE



MAINTENIR UNE VIE SOCIALE ET RELATIONNELLE

PRÉSERVER LES LIENS FAMILIAUX ET AMICAUX

L'animation fait partie de l'accompagnement au quotidien. Elle permet à chacun des résidents qui le souhaitent de s'investir quotidiennement dans une activité individuelle ou collective et de maintenir ou développer une vie sociale.

Les animations se déroulent dans les différents espaces de l'établissement (salle d'animation du rez-de-chaussée, salons d'étage...)

L'animation est assurée par l'ensemble des équipes, y compris les soignants, aidées par les animateurs pour l'élaboration et l'organisation d'activités et sorties variées.





VOTRE ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DE LA RÉSIDENCE



L'établissement vous propose des activités manuelles permettant l'expression de soi et créativité, des activités sensorielles concourant au bien-être, des activités culturelles...

Des sorties (restaurants, musées, Paris by night, marché de Romainville, marché de Noël, cirque...) et des activités de loisirs permettent à chacun de participer à la vie collective et favorisent les échanges et les liens intergénérationnels.

Un programme hebdomadaire est affiché au rez-de-chaussée ainsi que dans toutes les unités de vie.

Dans le jardin, un terrain de pétanque a été aménagé permettant aux animateurs d'organiser des moments conviviaux.

VOTRE SANTÉ AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS



LES ÉQUIPES VOUS ACCOMPAGNENT TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE

Selon vos besoins, nous assurons :

- une aide aux soins d'hygiène matin et soir ;
- l'accompagnement à vos différentes séances de kinésithérapie ou prestations de bien-être (coiffeur, esthéticienne..) durant la journée ;
- le soir, en fonction de vos habitudes et de vos besoins, une aide pour vous installer confortablement dans votre chambre.

“De 21h à 7h, l'équipe de nuit prend le relais et reste à votre disposition.”

VOTRE PRISE EN CHARGE MÉDICALE

Votre médecin traitant est le garant de votre prise en charge médicale et prend les décisions concernant votre santé, en concertation avec le médecin coordonnateur de l'établissement et vous-même. Vous avez toute liberté de choisir votre médecin traitant qui travaillera en étroite collaboration avec l'équipe médicale et paramédicale de la résidence. Si vous n'avez pas de médecin traitant, nous pouvons vous suggérer d'être pris en charge par l'un des médecins-gériatres intervenant au sein de la résidence.

Le médecin coordonnateur de la résidence s'assure du bon déroulement de votre prise en charge dans l'établissement. L'objectif est de tout mettre en œuvre pour limiter les déplacements et les hospitalisations, sauf situation d'urgence ou pathologie aiguë nécessitant le recours à des équipements ou des soins non disponibles dans l'établissement.

LA PRISE EN CHARGE PARAMÉDICALE

L'**équipe paramédicale** (infirmiers, ergothérapeute, aides-soignants...), placée sous l'autorité du cadre de santé, est chargée de la bonne exécution des décisions médicales.

Le personnel infirmier assure les soins techniques (prise de sang, pansements...), la distribution et la prise des médicaments... Un infirmier administratif est plus particulièrement chargé de l'organisation des examens complémentaires et consultations spécialisées.

Différents professionnels contribuent à votre accompagnement global.

Les masseurs-kinésithérapeutes oeuvrent au maintien de votre autonomie par des actes de rééducation prescrits par votre médecin traitant.



Soucieuse d'apporter un soutien aux aidants, la résidence met en place plusieurs dispositifs : entretiens individuels avec le psychologue, réunions thématiques, proposition de formation des aidants...



VOTRE ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DE LA RÉSIDENCE



L'établissement met à votre disposition, sur place, des services de radiologie, ainsi que des contrôles dentaires, visuels et audiométriques.

Un **ergothérapeute** intervient auprès de vous : travail sur le positionnement, animation d'ateliers pour prévenir les chutes, maintenir l'équilibre ...

Un **psychologue**, étroitement associé au travail de l'équipe médicale et paramédicale, vous apporte une aide ponctuelle lors de votre admission, et tout au long de votre séjour selon vos besoins.

Enfin, un **pédicure podologue** intervient une fois par semaine dans l'établissement. Pour être pris en charge par ce professionnel, vous devez renseigner le document que vous remet l'agent d'accueil lors de votre admission.

LES MÉDICAMENTS

La résidence vous propose une prise en charge complète de la gestion de vos médicaments, sous réserve de disposer de la totalité des ordonnances prescrites par votre médecin traitant et/ou spécialiste.

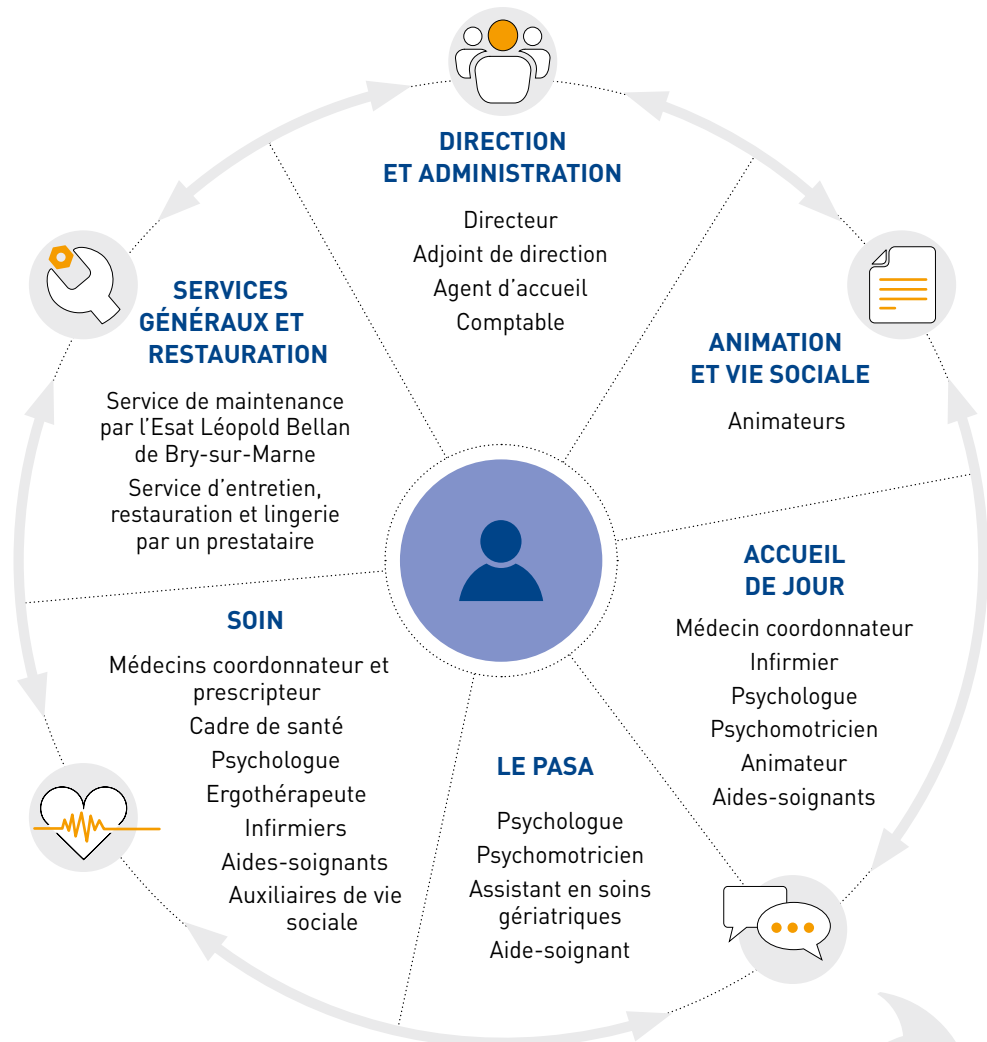
Pour assurer la sécurité du circuit du médicament, l'établissement dispose d'une convention avec une pharmacie de ville. Vous conservez le libre choix de votre pharmacien.

La distribution et l'aide à la prise des médicaments sont réalisées par le personnel infirmier, avec le concours des aides-soignants dans certaines conditions. Les traitements doivent être pris par le résident au moment de leur distribution.

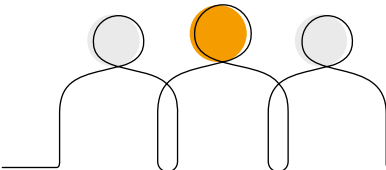


LES ÉQUIPES

À VOTRE SERVICE



Toute une équipe au service d'un accompagnement individualisé."





MODALITÉS DE VOTRE PARCOURS PRATIQUES

Les modalités de séjour sont expliquées au cours du processus d'admission. Vous avez la possibilité d'être accompagné par un proche ou par votre personne de confiance durant ces différentes étapes. Après la validation par le médecin coordonnateur de votre dossier médical, un rendez-vous de préadmission vous est proposé.

1

LA VISITE DE PRÉ-ADMISSION

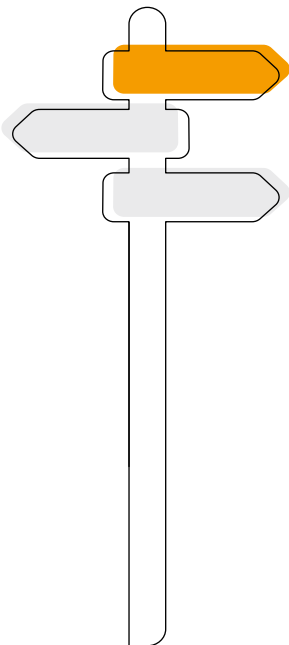
- Entretien avec le médecin coordonnateur et/ou psychologue pour recueillir vos attentes et évaluer vos besoins et les capacités de l'établissement à les satisfaire.
- Entretien avec l'adjoint de direction et /ou directeur et visite de l'établissement.
- Date d'admission actée selon la disponibilité d'un logement.

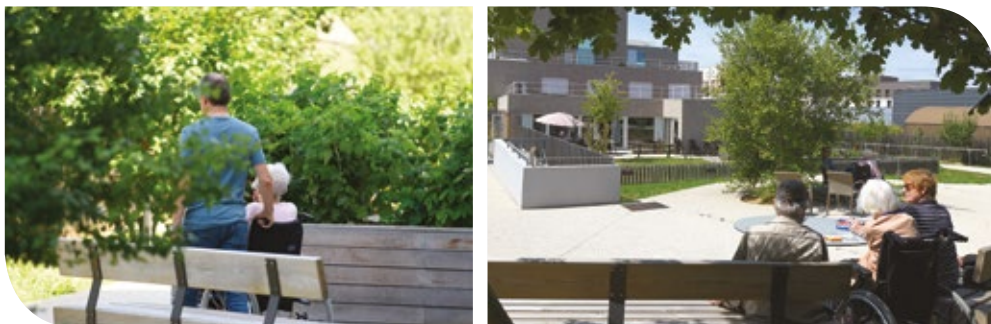
2

L'ADMISSION ET L'ACCUEIL

Vous êtes invité(e) à finaliser le dossier administratif avec l'agent d'accueil et à signer le contrat de séjour le mois de votre admission.

Le jour de votre arrivée, vous êtes accompagné(e) dans votre logement par un infirmier qui vous présente à l'équipe soignante et aux résidents de votre unité de vie.





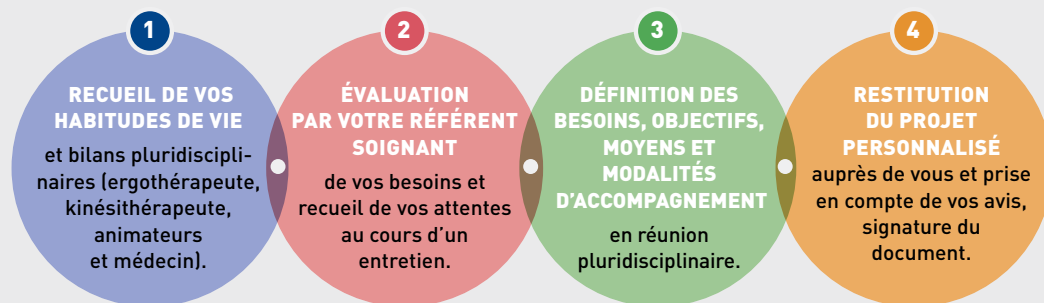
3

LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Dans les 6 mois suivant votre admission, l'établissement finalise votre premier projet personnalisé, réévalué tous les ans.

Un bilan intermédiaire pluridisciplinaire est réalisé 6 mois après chaque projet personnalisé.

La construction du projet personnalisé et sa réévaluation



Chaque année, votre projet personnalisé est réactualisé, les objectifs de travail réévalués, vos éléments de satisfaction et d'insatisfaction recueillis.



VIE QUOTIDIENNE

À LA RÉSIDENCE

LA VIE DANS L'ÉTABLISSEMENT



HORAIRES DES REPAS

Ils se déroulent dans la salle à manger de votre étage.

Le petit déjeuner est servi de 7h à 9h

Le déjeuner est servi à 12h30

Une collation est proposée à 16h

Le dîner est servi à 18h45

Des **collations nocturnes** sont également proposées.



LES SORTIES

Vous pouvez sortir de la résidence quand vous le souhaitez. Nous attirons votre attention sur la nécessité d'en informer le personnel pour des raisons de sécurité et de responsabilité, et de tenir compte des éventuelles recommandations émises par votre médecin traitant.

VISITES

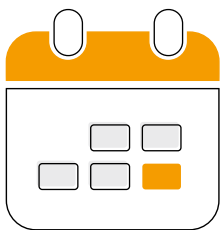
Vos proches et vos amis peuvent vous rendre visite dans votre logement ou vous rencontrer dans les espaces de vie communs. Les visites sont conseillées entre 11h et 19h pour ne pas déranger les soins.



LA PERMANENCE DES SOINS

Une présence active 24H/24 est organisée. Les logements sont équipés d'un "appel malade" directement relié au personnel de votre unité. Le personnel soignant contact, pour toute situation d'urgence, le médecin traitant, ou, en son absence, le service d'urgence qui peut décider d'une hospitalisation.





VOS EFFETS PERSONNELS

La fourniture des effets personnels ainsi que les produits d'hygiène et de toilette sont à votre charge. Une vitrine-boutique propose des produits d'hygiène.



LE COURRIER

Le courrier est réceptionné à l'accueil : vous pouvez venir le récupérer auprès de l'agent d'accueil ou demander qu'il soit distribué dans votre logement. Le courrier à expédier peut-être déposé, affranchi, dans la boîte aux lettres située dans le hall d'accueil.



DÉPÔT D'ARGENT ET VALEURS

Vous pouvez effectuer auprès de l'établissement le dépôt de vos biens, effets et objets personnels. Il vous est vivement recommandé de ne pas conserver d'objets de valeur dans vos logements. Néanmoins chaque logement est équipé d'un coffre-fort.

LA CITOYENNETÉ

Domicilié à Romainville, vous pouvez choisir de vous inscrire sur les listes électorales de la commune. Nous vous aidons à organiser votre déplacement jusqu'aux services électoraux de la Mairie.



L'EXERCICE DU CULTES

La liberté de conscience est formellement respectée. Les représentants des différents cultes peuvent librement vous rendre visite si vous le souhaitez. Des messes sont régulièrement organisées à la résidence.



VIE QUOTIDIENNE À LA RÉSIDENCE

LA SÉCURITÉ

Les recommandations relatives au respect des règles de sécurité sont détaillées dans le règlement de fonctionnement (sécurité incendie, conduite à tenir en cas d'intrusion...).

La sécurisation du bâtiment est une préoccupation quotidienne. Un système de télésurveillance permet de détecter en temps réel toute intrusion.

**LES ASSURANCES
OBLIGATOIRES****L'ÉTABLISSEMENT A SOUSCRIT
LES ASSURANCES SUIVANTES****RESPONSABILITÉ CIVILE**

Afin de garantir les dommages corporels et matériels dans l'enceinte de l'établissement ou lors des déplacements organisés par l'établissement relevant de la prise en charge institutionnelle.

ASSURANCES MULTIRISQUES

Incendie, bris de glaces, de machines.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Vous devez souscrire une assurance individuelle en responsabilité civile, obligatoire pour le cas où vous seriez responsable de dommages non couverts par les assurances de l'établissement.

LES MODALITÉS FINANCIÈRES DU SÉJOUR



FRAIS DE SÉJOUR

Des frais de séjour, liés à votre hébergement et à l'aide quotidienne, vous sont facturés selon les modalités indiquées dans la notice d'information.

AIDES SOCIALES, ALLOCATIONS

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et répond également aux normes pour l'attribution d'autres aides financières qui peuvent vous être accordées : aide personnalisée au logement (APL), allocation personnalisée à l'autonomie (APA), réduction d'impôt... Vous trouverez des informations sur ces différentes aides en annexe du livret d'accueil.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Le personnel administratif de la résidence tient à votre disposition les coordonnées des différents services locaux permettant de vous accompagner dans certaines démarches administratives. Il fournit les renseignements et documents pour déposer ou instruire une demande d'aide financière.



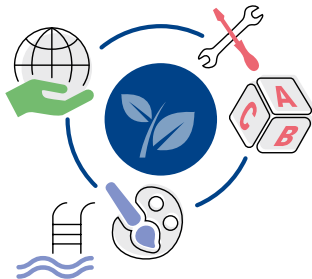
NOS PARTENAIRES

Nous avons créé de nombreux partenariats afin de favoriser un parcours de soins cohérent et une ouverture sur l'extérieur.

POUR VOS SOINS

Avec de nombreux établissements de soins (Institut médical de rééducation de Romainville, Clinique Roger Salengro de Noisy-le-Sec, clinique Floréal, CHI André Grégoire de Montreuil...). Avec un cabinet de kinésithérapie qui intervient au sein de la résidence, un laboratoire d'analyses médicales, un pharmacien, un pédicure/podologue, des officines de dépistage dentaire et ophtalmologique....

Une convention de collaboration a également été signée avec un service d'Hospitalisation à domicile (HAD) ainsi qu'avec un réseau de soins palliatifs.



POUR LA COORDINATION GERONTOLOGIQUE

CLIC, MAIA, Coordination Gériatrique, Coordination Gériatrique, Filière Gériatrique...

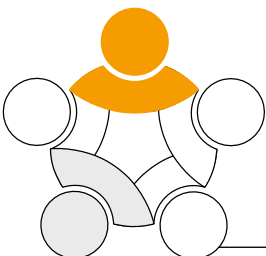
POUR L'ANIMATION

Association Argos pour la médiation animale, l'école élémentaire Marie Curie de Bobigny, intervention de bénévoles...

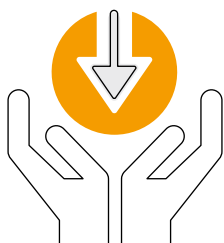
POUR VOTRE BIEN-ÊTRE

Coiffeur, socio-esthéticienne...

Les tarifs sont affichés à l'accueil et disponibles en annexe du contrat de séjour.



VOTRE PARTICIPATION



Institution à but non lucratif et laïque, la Fondation Léopold Bellan accueille ou accompagne, sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens, les personnes qui la sollicitent.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Lieu d'échanges, il se compose de représentants de la Fondation, de la direction, des résidents, des familles et des salariés. Il se réunit 3 fois par an.

Il recueille vos avis et propositions et celles de vos familles sur la vie et le fonctionnement de l'établissement. Il est obligatoirement consulté sur l'élaboration ou les modifications du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

**Une implication
dans la vie de
l'établissement !**



Vos avis sont également recueillis sur la prestation de restauration et l'animation via des commissions auxquelles vous pouvez participer.

LES ENQUÊTES DE SATISFACTION

L'établissement mène des enquêtes de satisfaction auprès des résidents et des familles. Ces questionnaires permettent de recueillir les satisfactions et insatisfactions de chacun. L'équipe de direction peut ainsi identifier des axes d'amélioration pour renforcer la qualité de l'accompagnement.



VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION



Vous trouverez une information complète sur le rôle et les modalités de désignation de la personne de confiance, ainsi que les formulaires de désignation et de révocation d'une personne de confiance, en annexe de ce livret d'accueil.

VOTRE PROTECTION



LA PERSONNE DE CONFIANCE

Toute personne majeure peut désigner par écrit une **personne de confiance** : un parent, un proche ou le médecin traitant. Vous pouvez consulter cette personne de confiance si vous rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits. Elle peut vous accompagner dans vos démarches, assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Si votre état de santé se dégrade et ne vous permet plus d'exprimer votre volonté, la personne de confiance pourra le faire à votre place. Vous pouvez révoquer cette personne à tout moment.

- **Vous avez déjà désigné une personne de confiance** avant votre entrée dans notre établissement. Nous vous remercions de nous communiquer son nom et ses coordonnées.
- **Vous n'avez pas encore désigné une personne de confiance.** Nous vous proposons de le faire auprès de nous à tout moment.
- **Vous faites l'objet d'une mesure de tutelle** incluant la protection de votre personne. Vous pouvez désigner une personne de confiance avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille.



LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Dans le cas où vous seriez un jour hors d'état d'exprimer votre volonté, vous pouvez rédiger des directives anticipées relatives à la fin de vie. Elles indiquent vos souhaits quant à la limitation, l'arrêt ou le refus de traitements ou d'actes médicaux. Elles peuvent être annulées ou modifiées à tout moment.

Si vous avez déjà rédigé un tel document, nous vous remercions de le confier au médecin coordonnateur ou de lui transmettre les coordonnées de la personne qui le détient.

Si vous souhaitez rédiger des directives anticipées, nous vous invitons à vous adresser à un membre de l'équipe de direction et /ou la psychologue de l'établissement.

LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Vous pouvez désigner à l'avance une ou plusieurs personnes (mandataire) pour vous représenter, dans l'éventualité où vous ne seriez plus un jour en capacité, physique ou mentale, de gérer seul vos intérêts. Le(s) mandataire(s) – qui peut-être un membre de votre famille et/ou un proche- protégera alors vos intérêts personnels et/ou patrimoniaux. Tant que le mandat n'a pas pris effet, vous pouvez le modifier ou le révoquer à tout moment.

VOS DROITS



LE SECRET PROFESSIONNEL

Vous avez droit au respect de votre vie privée et au secret des informations personnelles.

Pour bien vous accompagner et vous prendre en charge, les professionnels de l'établissement peuvent échanger entre eux des informations vous concernant. S'ils n'appartiennent pas à la même équipe de soins ou s'ils communiquent à votre sujet avec des partenaires extérieurs, ils doivent au préalable solliciter votre consentement (et/ou celui de votre représentant légal). À tout moment, vous pouvez vous opposer à ce partage d'informations.

L'ACCÈS AU DOSSIER

Dès votre admission dans l'établissement, les informations concernant votre accompagnement sont recueillies dans un dossier personnel confidentiel.

Vous - votre tuteur, un médecin ou un mandataire spécialement désigné - pouvez y consulter les informations portant sur votre santé. Après votre décès, dans certains cas, vos ayants droits, votre concubin ou votre partenaire de Pacs peuvent également demander cet accès par écrit, au directeur. Un accompagnement à la lecture de ces documents vous sera proposé.



Le dossier médical partagé (DMP) est un carnet de santé informatisé et sécurisé, régulièrement actualisé et contenant les antécédents médicaux de la personne. Chaque Français peut demander la constitution de son DMP. Celui-ci ne se substitue pas au dossier papier ou numérique tenu par l'établissement.

<http://www.dmp.gouv.fr>

DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Les données vous concernant, strictement nécessaires à votre accompagnement, font l'objet d'un traitement automatisé mis en œuvre par l'établissement dans Viatrajectoire conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés).

Vous ou votre représentant légal disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation de vos données et d'opposition selon le fondement juridique du traitement. Nous pouvons être amenés à continuer à traiter vos données personnelles en dépit de l'exercice de votre droit à l'effacement, à la limitation ou à l'opposition au traitement de vos données si nous avons un intérêt légitime à le faire ou si des dispositions réglementaires nous contraignent à conserver vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits, en justifiant de votre identité, directement à l'adresse électronique suivante : rgpd@fondationbellan.org ou par courrier à :

Fondation Léopold Bellan -DPO- 64, rue du Rocher - 75008 Paris.

La Fondation Léopold Bellan s'engage auprès de chaque personne accompagnée, de sa famille ou de son représentant légal à exercer ses missions dans le respect de la personne et de ses droits : dignité, intégrité, protection, respect de la singularité de chacun et de sa vie privée."

Vous et votre représentant légal pouvez contester une décision si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés et pour cela contacter la Direction."

VOS VOIES DE RECOURS



LA PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez faire appel, en vue de faire valoir ces droits, à une personne qualifiée. Cette dernière est à choisir sur une liste établie par les pouvoirs publics (le représentant de l'Etat dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé - ARS - et le président du Conseil Départemental). Vous trouverez cette liste annexée au livret d'accueil avec indication des modalités pour prendre contact avec la personne choisie.

LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Le Code de la consommation vous reconnaît, en tant que consommateur- le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige vous opposant à un professionnel.

La liste des médiateurs référencés est disponible sur le site internet de la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation

(CECMC - www.mediation-conso.fr).

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des personnes et de promouvoir l'égalité. Vous pouvez vous en saisir, si vous vous estimez lésé dans vos droits et libertés par le fonctionnement d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public.

<https://www.defenseurdesdroits.fr>

LE 3977 : NUMÉRO D'APPEL DÉDIÉ AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

Pour alerter sur une situation de maltraitance ou de risque de maltraitance, les personnes âgées ou en situation de handicap, peuvent joindre du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h le 3977, service d'écoute téléphonique spécialisée.



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN



Fondation Léopold Bellan
64, rue du Rocher
75008 Paris.
01 53 42 11 50
fondation@fondationbellan.org
www.bellan.fr

La Fondation Léopold Bellan est l'organisme gestionnaire de la résidence médicalisée de Romainville.

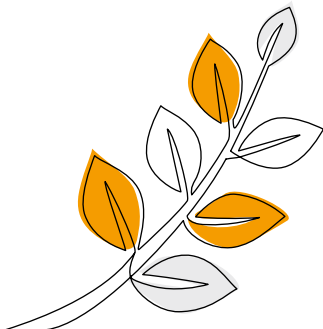
Depuis sa création en 1884, la Fondation Léopold Bellan – association reconnue d'utilité publique en 1907, puis comme fondation en mai 1996 –, s'est donnée pour mission de faire face aux enjeux de santé, sociaux et médico-sociaux.

Elle gère 68 établissements regroupant 4000 lits et places et réalise plus de 300 000 heures d'aide à domicile par an, apportant les réponses les mieux adaptées à la prise en charge des besoins :

- des très jeunes enfants,
- des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel,
- des enfants et jeunes en danger ou en difficulté sociale,
- des malades,
- des personnes âgées.

Plus de 2 500 professionnels y travaillent, ainsi que 300 bénévoles qui offrent leur temps et leur énergie pour contribuer à développer et améliorer le lien social.

Principalement implantée en région parisienne (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94), la Fondation est également présente dans l'Oise (60), l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre-et-Loire (37). L'ensemble des établissements sanitaires de la Fondation Léopold Bellan sont certifiés par la Haute Autorité de Santé. Tous ses établissements et services sociaux et médico-sociaux ont satisfait à l'évaluation externe réalisée par des organismes habilités.





L'ENGAGEMENT QUALITÉ : UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE POUR LA FONDATION

La qualité du service selon les principes de bienveillance est un engagement fondamental de la Fondation Léopold Bellan. Toutes les personnes exerçant dans ses établissements et services (salariés, bénévoles et volontaires du service civique) y sont tenues.

RESPECTER LA PERSONNE ET SON HISTOIRE, SA DIGNITÉ ET SA SINGULARITÉ

La Fondation est attentive à ce que les professionnels respectent la dignité et la sensibilité des personnes accueillies, leur parcours et leurs besoins.

Cette démarche se traduit dans la **charte nationale relative aux droits et libertés de la personne** mais aussi dans deux documents élaborés par la Fondation :

- **La charte de prévention de la maltraitance** définit la maltraitance comme un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnel ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne. Elle précise les règles de conduite des salariés, bénévoles et volontaires du service civique de la Fondation pour prévenir la maltraitance.
- **La charte de l'accompagnement de la fin de vie** par laquelle la Fondation s'engage à accompagner chaque personne, sans abandon ni acharnement, dans le respect de ses volontés, de ses valeurs et de sa spiritualité.



En 2015, la Fondation s'est dotée d'un Comité éthique.

Tous les métiers de la Fondation y sont représentés. Il est présidé par la Vice-Présidente de la Fondation. Le Comité éthique porte une attention particulière aux valeurs et pratiques vécues dans les établissements de la Fondation et permet une réflexion collective et neutre sur les situations complexes ou récurrentes pour lesquelles aucune réponse satisfaisante n'a jusqu'à présent été trouvée par les équipes.



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

ÉCOUTER LA PERSONNE ET FACILITER SON EXPRESSION

Les professionnels de la Fondation encouragent l'expression de la personne accompagnée quel que soit son handicap, son niveau de dépendance ou son âge.

En application de la loi, les personnes et leurs familles disposent de représentants auprès du conseil de la vie sociale. Elles sont également représentées au sein du Comité éthique.

Par ailleurs, la Fondation entretient depuis toujours des liens étroits avec les associations d'usagers ou de familles d'usagers.

ACCOMPAGNER GLOBALEMENT

La qualité de l'accompagnement repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes. Pour cela, la Fondation mène une politique de formation dynamique afin d'adapter les compétences des professionnels à l'évolution des besoins des personnes, procède à une évaluation -interne et externe-régulière des pratiques, conduit des groupes de travail pour améliorer la prise en charge. Chaque fois que nécessaire, une collaboration est menée avec tous les autres acteurs locaux intervenant dans le champ sanitaire ou social et médico-social.

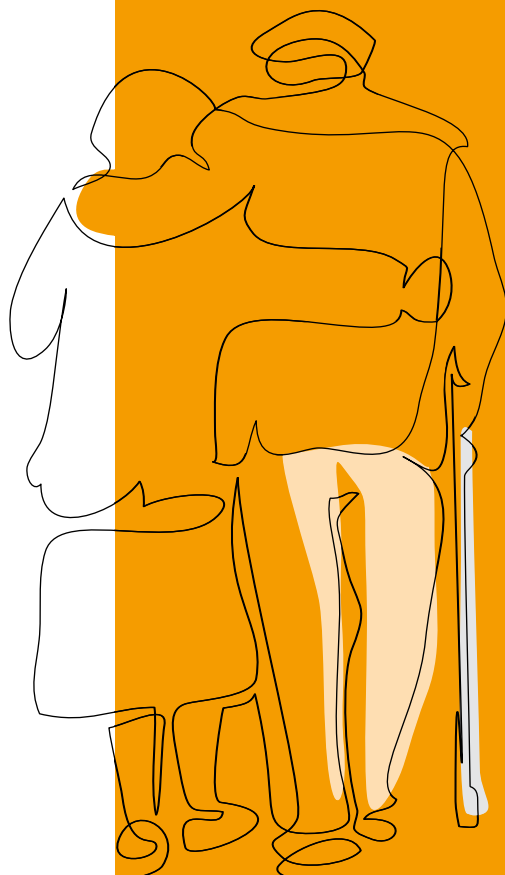
“Une attention particulière est portée à la parole de l'utilisateur et à celle de sa famille ou de son représentant légal. Des temps d'échanges organisés favorisent l'expression des attentes, souhaits, doutes et interrogations des personnes et l'ajustement en continu de l'accompagnement.”

Comité de rédaction : Ehpad de Romainville, Aurélie Drouet (Directeur Qualité - Gestion des risques), Léa Chaize (Chargé Qualité - Gestion des risques), Isabelle Guardiola (Journaliste).

Photographies : ©Eric Morency et DR. / Adobe Stock.

Imprimé à l'ESAT Léopold Bellan 78 360 Montesson en septembre 2020.

Conception et réalisation : DuoProd / Nadja Cohen



ROMAINVILLE

RÉSIDENCE MÉDICALISÉE LÉOPOLD BELLAN

6, rue des coudes cornettes – 93230 Romainville

01 84 03 07 07 – Fax : 01 84 03 07 08

ehpad.romainville@fondationbellan.org

www.bellan.fr / Personnes âgées / Hébergement de personnes âgées dépendantes

ACCÈS : **RER E**
Noisy-le-Sec

M5
Raymond Queneau

145
Bus



*Pour la santé
et l'autonomie*

FONDATION LÉOPOLD BELLAN
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Siège : 64, rue du Rocher - 75008 Paris

01 53 42 11 50

fondation@fondationbellan.org



www.bellan.fr